



Procès-verbal de la séance du Conseil Général

Séance du 16 juin 2014 selon convocation.

La séance débute à 19h30 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.
L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Nominations statutaires.
5. Préavis n°2014-01 concernant le règlement du Conseil Général.
6. Préavis n°2014-02 concernant la convention de fusion.
7. Préavis n°2014-03 concernant l'adoption des comptes 2013.
8. Préavis n°2014-04 concernant la place du village.
9. Communications de la Municipalité.
10. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour est accepté sans remarques.

1. Appel.

Sont absents excusés:

Mmes David Germaine, Jordan Nathalie, Nyffenegger Josette et MM. Jordan Didier, Jordan Eric.

Est absent non-excuse :

M. Gavillet Denis.

Le Conseil Général compte à ce jour, 44 membres, 38 sont présents pour débiter cette séance.

2. Assermentation des nouveaux membres.

Mme Zoé Zeller est assermentée séance tenante. Le Conseil Général compte dorénavant 45 membres, sont présents 39 membres dès l'assermentation.

3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2013 est accepté à mains levées, à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

4. Nominations statutaires.

Pour l'élection du Président, M. Jérémie Crisinel cède sa place à M. Mathieu Duc vice-président. M. Jérémie Crisinel accepte un nouveau mandat d'une année. Il n'y a pas d'autres propositions. L'assemblée demande le vote à mains levées. M. Jérémie Crisinel est élu Président par acclamations.

Pour l'élection du vice-Président M. Mathieu Duc ne peut plus se présenter car il va quitter la commune, mais il propose Mme Marie-Eve Gachet qui accepte. Il n'y a pas d'autres



propositions. L'assemblée demande le vote à mains levées. Mme Marie-Eve Gachet est élue vice-Présidente par acclamations.

Pour l'élection des scrutateurs, Mme Luzia Jordan accepte un nouveau mandat et est élue par acclamations. M. Lionel Zeller se propose et élu par acclamations.

Pour l'élection des scrutateurs suppléants, Mme Nathalie Jordan absente ce soir, ne nous a pas fait part qu'elle désirait arrêter donc elle est élue scrutatrice-suppléante par acclamations. Mme Marie-Eve Gachet propose Mme Catherine Mermoud qui accepte, et est élue scrutatrice-suppléante par acclamations.

5. Préavis n° 2014-01 concernant le règlement du Conseil Général.

Chaque membre a reçu le préavis n°2014-01 ainsi que le rapport de la commission ad'hoc avec la convocation, le nouveau règlement était consultable sur le site de la commune. M. Patrick Weber nous présente au beamer le nouveau règlement du conseil article après article. Les points qui ont changé sont indiqués en rouge. Le règlement est ainsi conforme à la nouvelle loi sur les communes entrée en vigueur en juillet 2013. Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc sont lues séance tenante par M. Patrick Weber et recommandent au conseil d'approuver le préavis n°2014-01 sur l'adoption du règlement du conseil. Pas de question n'étant soulevée le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc concernant le préavis n°2014-01 sur le règlement du conseil sont acceptées à l'unanimité, sans abstention ni avis contraire.

6. Préavis n°2014-02 concernant la convention de fusion.

Chaque membre a reçu le préavis n°2014-02, la convention de fusion ainsi que le rapport de la commission ad'hoc avec la convocation. M. Le Président rappelle qu'il n'est pas possible d'amender la convention de fusion et que la décision final appartient à la population.

M. le Syndic passe la convention de fusion article après article pour l'éventuelles questions.

Mme Heidi Jordan : concernant le transfère des patrimoines, le calcul a été fait sur 2012-2013 que ce passe-t-il entre deux ? M. le Syndic : un article mentionne qu'après l'acceptation de la fusion les gros projets doivent être présentés aux autres communes.

M. Pierre-François Duc : le projet de la place du village est-il concerné ? M. le Syndic : non, car il appartient à la législature en cours.

M. Alain Aerni : concernant la taxe forfaitaire pour les déchets de 70.- pour les habitants majeurs et 100.- pour les entreprises, qui a défini ces chiffres et pourquoi si peu pour les entreprises ? M. le Syndic : les entreprises paient leurs propre évacuations des déchets donc pas d'utilisations beaucoup plus forte de la déchetterie.

M. Claude Jordan : concernant les archives, il s'agit des anciennes ou des nouvelles archives ? M. le Syndic : les anciennes archives de chaque commune seront déplacées à Bercher avec les nouvelles archives.

M. Bertrand Ménard : comment sera le nouveau nom des habitants ? M. le Syndic : chaque commune gardera son sobriquet donc nous serons toujours des « Bouriquets ».

M. Jean-Luc Baehler : Concernant le nombre de membre du conseil communal 60 personnes, comment la répartition sera-t-il faite ? M. le Syndic : pour la première législature la commune de Rueyres aura droit à 3 sièges, et après c'est ouvert à tous.

M. Mario Melis : Pourquoi le nom de « Sauteruz » ? M. le Syndic : il s'agit d'abord du nom du ruisseau qui sépare Rueyres de Bercher et c'est également le nom de la paroisse qui regroupe les même communes.

Mme Anne-Marie Aerni : Que vont devenir les locaux de la commune ? M. le Syndic : rien n'est déjà défini.



Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc sont lues séance tenante par Mme Catherine Mermoud et recommandent au conseil d'adopter la convention de fusion et ainsi permettre à la population de se déterminer. M. Patrick Weber appuie cette dernière phrase du rapport qui permettra à la population de choisir. M. Philippe David, soutenu par l'assemblée, demande le vote à bulletins secrets. Bulletins délivrés: 39 / bulletins rentrés: 39 / oui 29 / non 7 / abstention 3. les conclusions du rapport de la commission ad 'hoc concernant le préavis n°2014-02 sur la convention de fusion sont acceptées.

7. Préavis n°2014-03 concernant l'adoption des comptes 2013.

Chaque membre a reçu le préavis n° 2014-03, le rapport de gestion, les comptes 2013 ainsi que le rapport de la commission de gestion avec la convocation. M. le Syndic parcourt page par page les comptes pour d'éventuelles questions et donne également des explications. Le résultat 2013 affiche une perte de Fr. 2'841.07 pour un total du compte de fonctionnement de Fr. 955'218.65. Les conclusions du rapport de la commission de gestion sont lues séance tenante par M. Olivier Bourgeois et recommandent sur la base de leur examen ainsi que la révision par Infocompta, d'adopter les comptes 2013 tel que présentés. Il n'y a pas de questions. Le votes est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission de gestion concernant le préavis n° 2014-03 sur les comptes 2013 sont acceptées à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

8. Préavis n°2014-04 concernant la place du village.

Mme Mercier-Oulevey du bureau MID architecture et urbanisme de Lausanne nous présente au beamer les plans du futur aménagement de la place du village. Les arbres devant l'église vont disparaître. Il y a aura une place de jeux derrière l'église et le casino avec toboggan, balançoires, poutres, ainsi qu'un banc. Le mur actuel de la cour sera reculé pour faire un stationnement occasionnel de 10 à 11 places et un abri-bus ainsi qu'un banc. Le porche de l'église et le dessous de l'escalier du casino seront utilisés comme 2ème abri. Il y aura un éclairage de sol pour le tilleul ainsi que l'église, et un système paysager pour clôturer l'espace. Pour des raisons de coûts, de nuisances possible mais surtout en s'appuyant sur le probable refus du service des routes, l'option du revêtement de la chaussée en pavés a été abandonnée, au profit d'un revêtement traditionnel mais coloré. Pour des questions de sécurité la limite entre la route et la place du tilleul sera délimitée par des pavés afin de freiner l'accès à la route.

Mme Mercier-Oulevey répond aux questions suivantes :

M. Bertrand Ménard : quel entretien auront les bancs ? Ils auront une imprégnation naturelle ou incolore que l'on pourra regiclé facilement sans ponçage tout les 3 à 5 ans.

Mme Anne-Marie Aerni : de quelle matière sera le toboggan ? En plastique.

M. Claude Jordan : pourquoi n' y aura-t-il pas de zone 30Km/h ? c'est peu possible car le tronçon est trop court et surtout c'est une route cantonale. Le changement de couleur de la route va faire ralentir la circulation.

Mme Brigitte Jordan : y aura-t-il des panneaux « attention enfants » ?

M. Alain Aerni : et des pictogrammes dans l'enrobé ? Tout est à voir et en discussion avec le service des routes.

La Municipalité demande au Conseil Général de l'autoriser :

- à entreprendre l'ensemble des travaux pour un montant de CHF 635'948.-
- à acheter 117m2 de terrain à M. Philippe David pour un montant de CHF 35'100.-
- à emprunter un montant de CHF 650'000.- aux taux actuels et de financer le solde par les liquidités courantes.
- à amortir ces travaux sur 30 ans.



Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc sont lues séance tenante par Mme Marie-France Weber et recommandent au conseil d'accepter le préavis n° 2014-04.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues séance tenante par M. Bertrand Ménard et recommandent d'accepter le préavis n°2014-04 tel que présenté.

M. Pierre-François Duc : allons nous chatouiller le plafond d'endettement ? M. le Syndic : pas encore.

M. Patrick Weber : et des gendarmes couchés ? M. le Syndic : la Municipalité est contre.

M. Gaël Brocard : est-ce que l'aménagement va garantir une réduction de la vitesse des véhicules ? Elle va insité les automobilistes à ralentir.

M. Marc-Olivier Laurent : de quel côté les voitures pourront-elle sortir de la place de parc ? De chaque côté comme maintenant. Mme Marie-Eve Gachet : combien y aura-t-il de place de stationnement occasionnel ? 10 à 11 places.

Mme Marie-France Weber trouve dommage que la place de jeu soit derrière l'église et trouve le projet froid et peu chaleureux.

Plus de questions n'étant soulevés, nous allons procéder au vote. M. le Président demande à M. Philippe David de bien vouloir se récuser étant concerné de prêt par cette affaire.

M. Marc-Olivier Laurent, soutenu par l'assemblée, demande le vote à bulletins secrets.

Bulletins délivrés : 38 / rentrés 38 / oui 29 / non 6 / blancs 3. les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n°2014-04 place du village sont acceptées.

Pour le vote des conclusions du rapport de la commission ad'hoc, M. Gilles David, soutenu par l'assemblée demande également le vote à bulletins secrets.

Bulletins délivrés : 38 / rentrés 38 / oui 28 / non 7 / blancs 3. Les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n° 2014-04 sont acceptées.

9. Communications de la Municipalité.

M. Pietro Ricci nous informe que l'entreprise Gruber de Pailly avait investi CHF 294'000.- pour épurer ses eaux à la STEP de Bercher et que maintenant ils sont entrain de créer leur propre épuration à Pailly afin d'être autonome, donc les communes de Bercher Pailly et Rueyres devront les rembourser, soit CHF 34'700.- pour la commune de Rueyres.

Mme Véronique Laurent-Zeller nous informe que les travaux du nouveau collège vont bon train et qu'il sera prêt pour la rentrée scolaire. Le réfectoire sera organisé dans la salle de gym du collège Louis Pérochon jusqu'en octobre afin de terminer le 3ème bâtiment.

M. Michel David nous informe que la route entre Rueyres et Pailly sera en travaux dès juillet durant 7 semaines et fermées durant 4 semaines. L'accès à la déchetterie sera impossible durant 1 à 2 jeudis.

10. Propositions individuelles et divers.

Mme Sylvia Brocard demande quand les travaux de la place du village vont commencer ?

M. le syndic : soit cet automne soit au printemps prochain. M. Alain Aerni demande si il serait possible de mettre une benne à plastique à la déchetterie ? M. Valéry Jordan dit qu'il n y a pas de solution satisfaisante pour le recyclage du plastique. Il y a déjà possibilité de recycler le PET et le PELD. Plusieurs grossistes proposent de reprendre gratuitement leurs déchets.

Tout ce qui entre dans un sac de 110l doit y être mis et le reste doit être mis au déchets encombrants. M. Patrick Weber approuve cette demande et demande pourquoi certaine commune sont capable de la faire. M. le Syndic dit que le système est juste, donc pas de changements sinon la taxe forfaitaire risquerait d'augmenter. M. Jean-Luc Baehler : et après la fusion ? M. le Syndic : taxe forfaitaire de 70.- avec plus de commodités et la déchetterie maintenue. M. Olivier Bourgeois : quel est le rapport coût/bénéfice pour la fériaille ?

Conseil Général Rueyres



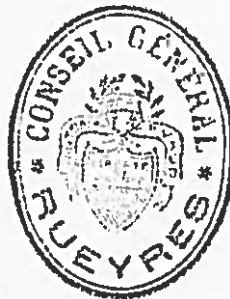
M. Valéry Jordan : ça couvre les frais de transport. On tolère les personnes qui passent prendre la fêraille.

M. le Syndic remercie tout les intervenants de la soirée, la municipalité et souhaite la bienvenue à Michel David. Il remercie les commissions et le conseil pour les bons échanges et le respect.

M. le Président remercie à son tour les commissions et également Mathieu Duc qui va quitter la commune. Il informe que toute les communes ont accepté la convention de fusion manque encore Fey. Prochaine séance lundi 29 septembre à 20h.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h50.

Le Président:



La secrétaire:

S. David

